

Montréal, le 25 mai 2004

PAR COURRIEL
greffe@regie-energie.qc.ca

Me Anne Mailfait, secrétaire adjoint
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: R-3519-2003
Frais du RNCREQ quant à l'étude des coûts évités

Chère Consoeur,

Veillez trouver en annexe la demande de remboursement des frais du RNCREQ spécifiques à l'étude des coûts évités.

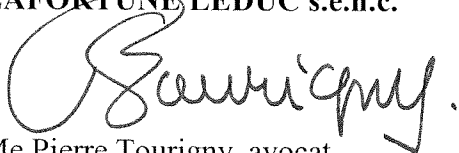
La Régie constatera d'abord que les frais de l'expert commun ont été séparés de façon égale entre les trois membres du regroupement pour fins d'expertise. Ces frais dépassent le budget de participation et nous joignons à la présente une lettre de l'expert datée du 20 mai expliquant les raisons du dépassement et donnant le détail des heures déjà radiées par cet expert.

Quant aux honoraires de l'avocat, ils dépassent de quelque dix heures les barèmes établis, il faut le souligner après que le travail eut été fait. Ce nombre d'heures de dépassement est cependant celui qui avait été prévu au budget de participation pour ces honoraires d'avocat.

La Régie voudra bien aussi considérer que la fragmentation de la cause, toute nécessaire et bénéfique qu'elle ait été, a occasionné et même nécessité des vérifications et retours en arrière, des revues et préparations d'arguments déjà touchés auparavant mais dont le simple passage du temps rendait la révision nécessaire, sans compter les ajustements inévitables causés par le nouveauté de certains éléments de preuve.

Veillez agréer, chère Consoeur, l'expression de mes sentiments distingués.

LAFORTUNE LEDUC s.e.n.c.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tourigny". The signature is fluid and cursive, with a large initial "T" and a checkmark-like flourish at the end.

Me Pierre Tourigny, avocat

PT/cd

c.c. : Me Jean-Olivier Tremblay, contentieux – Hydro-Québec
À tous les intervenants de la cause mentionnée en rubrique